SYNDICAT MIXTE DORDOGNE MOYENNE CÈRE AVAL

MAMOUL & AFFLUENTS

Pour une gestion durable de la rivière

Plan de gestion 2022-2031

Qui sommes-nous ?

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) est un syndicat de rivières qui met en œuvre depuis 2020 la compétence intercommunale GEMAPI - **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.** Six intercommunalités adhérent au syndicat :

- Causses et Vallée de la Dordogne, Grand-Figeac et Causse de Labastide-Murat, dans le Lot (46) ;
- Tulle Agglo et Xaintrie Val'Dordogne, en Corrèze (19) ;
- Châtaigneraie Cantalienne, dans le Cantal (15).

Un plan de gestion c'est quoi ?

Un **P**lan **P**luriannuel de **G**estion (PPG) est un outil de planification à l'échelle d'un bassin versant (espace alimentant un cours d'eau), rédigé pour une durée de 5 à 10 ans.

Le PPG permet de définir et prioriser les problématiques d'un bassin versant, ainsi qu'un programme d'actions pour répondre à des enjeux partagés.

Il est établi en concertation avec les élus du territoire et les partenaires du SMDMCA, sur la base d'un diagnostic des cours d'eau et du bassin versant réalisé par les techniciens rivières du syndicat.

Pour connaitre les élus référents de votre commune, vous pouvez vous adresser à votre commune ou au Syndicat.

Chiffres clés

- **57 km²** — Surface du bassin versant
- **10** — Communes
- **3 000** — Habitants concernés
- **54 km** — Linéaire de cours d'eau
- **225 ha** — Zones humides
- **290 ha** — Surface de zone inondable

Plan de gestion 2022-2031

Le PPG du bassin versant du Mamoul est établi pour une durée de **10 ans,** à compter de l'année 2022 et jusqu'en 2031.

Il a fait l'objet d'une procédure de **Déclaration d'Intérêt Général** (DIG) pour ses 5 premières années, et dans ce cadre, d'une enquête publique pour recueillir l'avis des riverains sur les thématiques abordées.

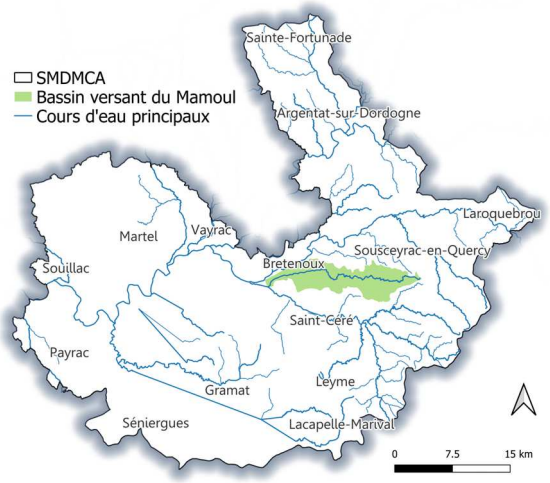

Bassin versant du Mamoul

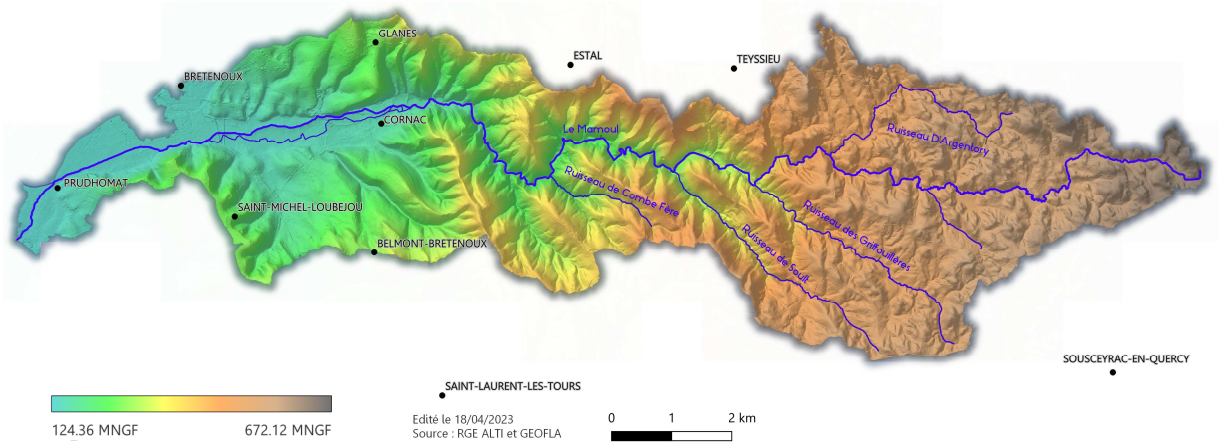

Problématiques identifiées

La **morphologie du cours d'eau** *(hydromorphologie)*

Le positionnement du cours d'eau sur des points hauts et les diverses interventions sur ces secteurs, provoquent en crue des débordements plus fréquents sur les zones habitées, et en période estivale un assèchement du lit avec la perte dans le sous sol d'un débit de 100 litres par seconde.

La **continuité piscicole et sédimentaire** du ruisseau

Deux ouvrages en travers du lit du Mamoul font obstacle au va-et-vient du poisson et au passage des sédiments. Leur franchissement est un enjeu majeur car le Mamoul est l'un des derniers cours d'eau très favorable à la reproduction du Saumon Atlantique.

Le **colmatage du lit** du cours d'eau

Un apport de sable, de terre et de vase diminue la capacité d'autoépuration du cours d'eau ainsi que la qualité des habitats aquatiques. Ces matériaux sont le plus souvent issus du piétinement du bétail sur les berges et le lit du cours d'eau et du drainage des zones humides.

Les **zones humides**

Près de 225 ha de zones humides ont été identifiées. Sur ces surfaces, un réseau de près de 70 km de drains aériens et enterrés a été identifié. Ce réseau a pour effet d'accélérer le parcours de l'eau dans le bassin versant.

La **végétation**

Les boisements de berges ont fait l'objet d'un diagnostic qui révèle qu'à l'échelle du bassin versant, près de 63% du linéaire de berge n'est pas couvert par une végétation fonctionnelle, avec 18% du linéaire montrant une absence totale de ripisylve.

Les **espèces invasives**

La présence de l'Écrevisse américaine sur le bassin nécessite de trouver des solutions de conservation des populations autrefois répandues d'Écrevisse à pattes blanches. En parallèle, plusieurs stations de plantes exotiques ont été recensées (Buddleia de David, Bambou, suspicion d'Ambroisie).

Les **plans d'eau**

Treize plans d'eau ont été recensés sur le bassin dont une grande part n'ont plus d'usage. Ils contribuent au réchauffement et à l'évaporation de l'eau, donc à une baisse des capacités biologiques du cours d'eau pour la faune aquatique.

Actions programmées - Etudes, travaux, suivis et sensibilisation

Budget « qualité de l'eau et milieux aquatiques »

1 136 831 €

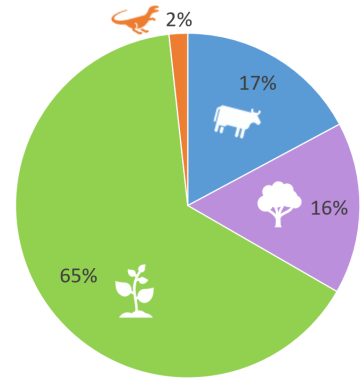

Budget « restauration hydromorphologique »

2 038 429 €

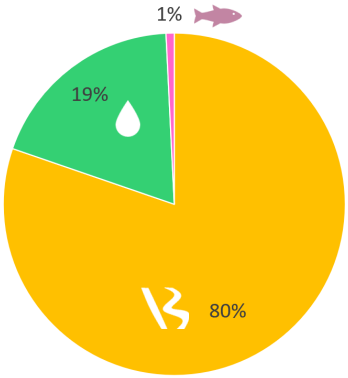

Nos partenaires

Partenaires techniques : Conservatoires, EPIDOR, Fédération de pêche, Chambre d'Agriculture, EDF, DREAL, OFB, PNR des Causses du Quercy…

Partenaires financiers : subventions jusqu'à 80% (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Occitanie, Etat, Département du Lot, Europe…), la part restante est assumée par l'adhésion des intercommunalités membres.

Xaintrie Vallée de la Dordogne Communauté de Communes

Causses et Vallée de la Dordogne communauté de communes

Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat

Communauté de communes Châtaigneraie Cantalienne

Tulle agglo Communauté d'agglomération

Grand Figeac Terre d'avenir

Pour en savoir +

SYNDICAT MIXTE DORDOGNE MOYENNE CÈRE AVAL

Lionel DUFAU, Technicien rivière référent
l.dufau@smdmca.fr / 06.84.27.72.28

Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval
Château Neuf - 46600 CREYSSE
contact@smdmca.fr / 05.65.32.27.38
www.smdmca.fr

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique